



## AVIS PUBLIC

### **Promulgation – Règlement # 245**

abrogeant le règlement numéro 376 de l'ancienne ville  
relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 12 janvier 2021 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est de régir les rejets dans les réseaux d'égouts pluviaux, sanitaires ou unitaires exploités par la Ville.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 janvier 2021  
Annick Lafontaine  
Greffière